

## Bulletin n° 2021-47

### RELATIONS AVEC LES MUNICIPALITÉS

**Avis important à tous les élus et les directeurs généraux**

## **Journée nationale de la vérité et de la réconciliation et déploiement des drapeaux**

### Journée nationale de la vérité et de la réconciliation

Le gouvernement fédéral a récemment adopté une loi pour faire du 30 septembre un jour férié fédéral appelé la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation. Ce jour férié s'applique aux personnes qui travaillent pour le gouvernement fédéral ou dans des lieux de travail assujettis à la réglementation fédérale. Les municipalités ne sont pas des lieux de travail assujettis à la réglementation fédérale, il ne s'agit donc pas d'un jour férié pour les employés municipaux.

Le gouvernement provincial du Manitoba observe ce jour férié, et tous les bureaux non essentiels du gouvernement provincial, ainsi que les écoles, seront fermés. Les conseils municipaux peuvent décider d'observer ce jour de la même manière, en reconnaissant ce jour férié et en offrant une journée de congé aux employés.

En outre, certaines municipalités pourraient avoir des contrats avec des employés qui reconnaissent les jours fériés fédéraux.

### Déploiement des drapeaux

Certaines municipalités ont posé des questions sur le déploiement des drapeaux, particulièrement en ce qui concerne la mise en berne des drapeaux le 30 septembre, la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation. Les municipalités, comme d'autres organismes, ont un pouvoir discrétionnaire quant au déploiement de drapeaux et autres symboles, et sont responsables de leurs propres politiques et décisions concernant le déploiement des drapeaux.

Le gouvernement fédéral a mis en berne les drapeaux canadiens des édifices et des établissements fédéraux partout au Canada depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021, et ce, jusqu'à nouvel ordre, pour marquer la découverte de restes humains dans des pensionnats. Le 30 septembre, le gouvernement provincial mettra en berne les drapeaux dans les écoles et les bureaux provinciaux en reconnaissance de la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation.

Des ressources liées au déploiement des drapeaux, y compris de l'information concernant la mise en berne des drapeaux canadiens ou manitobains, se trouvent ci-dessous.

Étiquette du gouvernement fédéral pour le déploiement du drapeau national du Canada  
<https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/drapeau-canada-etiquette/a-propos.html>

Avis de mise en berne du drapeau national du Canada  
<https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/avis-mise-berne.html>

Règles pour la mise en berne du drapeau national du Canada  
<https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/drapeau-canada-berne-regles.html>

Foire aux questions du Manitoba sur le déploiement de drapeaux  
<https://www.gov.mb.ca/fpir/protocol/faq.fr.html#d>

Communiqué du Manitoba sur la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation  
<https://news.gov.mb.ca/news/index.fr.html?item=52405&posted=2021-09-03>

Si vous avez besoin d'aide additionnelle, veuillez envoyer un courriel à [mrmaas@gov.mb.ca](mailto:mrmaas@gov.mb.ca) ou composer le 204 945-2572.